

COMITÉ DIRECTEUR
du CDOS du LOIRET
du jeudi 12 janvier 2017

Présents : Mmes V. BURY – E. ROLAND – N. ROS – Mrs. M. ARNOULT – D. BEAULIER – E. BEDU – A. BOYER – D. COUTELLIER – A. DHUIVONROUX – R. FLAMENT – P. POMMIER – A. TUISAT.

Excusé : M. L. THOMAS.

Assistent : M. J. ROS Président d'honneur.

– Mme A. GERARDIN – M. F. GILLES salariés du CDOS

1°/ VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNEE

Le secrétaire général présente les meilleurs vœux du CDOS en priorisant la santé pour chacun(e), il souhaite à toutes et tous de nombreuses satisfactions personnelles, professionnelles et sportives.

Il se réjouit de la présence de 12 des 13 élus du comité directeur. Depuis un an, toutes les réunions se déroulent avec un minimum de 10 à 13 élus. Belle performance ! Les fins de mandature se terminent généralement avec moins d'élus et surtout sans le quorum.

2°/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR N°5 / 2016 DU 6 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3°/ PRÉPARATION DES ÉLECTIONS :

- Finalisation collective et validation de plusieurs points concernant la procédure de transmission des candidatures.
- Discussion et accord sur la date butoir de retour des candidatures et celle d'inscription à l'assemblée générale.
- Tous les documents revisités et entérinés par les membres élus. La convocation part à cet instant en direction des comités départementaux affiliés via l'annuaire du sport.

4°/ TRANSMISSION DES VŒUX DU CDOS

- Une version en direction des comités, axée sur des remerciements pour l'investissement des bénévoles, mais aussi avec des encouragements pour l'année nouvelle.
- Une version différente à l'attention des collectivités qui valorise la proximité et la place incontournable de l'échelon départemental.
- Une troisième et dernière version partira en direction de tous les bénévoles connus et référencés, notamment dans nos fichier de formation.

5°/ BASICOMPTA® BRIARE

- Information interrogative se rapportant à une réunion se déroulant à Briare avec l'intervention de l'ancien président local pour parler BasiCompta®. Situation plus que surprenante ! Seule la salariée du CDOS possède l'agrément pour former dans le département sur le dispositif BasiCompta®.

6°/ ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET

- Suite à notre récente rencontre avec l'AML un article d'une page vient d'être publié dans le 105^{ème} numéro du bulletin de l'association.
- Le CDOS, invité, se rendra à l'assemblée générale de l'AML à Gien le samedi 25 mars et signera la nouvelle convention ayant pour objet la continuité de la collaboration entre l'AML et le CDOS du Loiret sur les principaux enjeux, actuels et futurs, du développement des pratiques physiques et sportives dans l'ensemble des communes et leurs groupements. Le CDOS bénéficiera gracieusement d'un stand.

7°/ STAGIAIRES

- Nous devons répondre de plus en plus souvent à des invitations, à des forums, à des expositions afin de représenter et de valoriser le CDOS (ex : CROSS de l'UNSS, AG de l'AML, visites dans les mairies...) et nous ne possédons aucun document sérieux faisant état des différentes missions et actions que nous menons. Il devient

urgent de nous doter d'outils de communication mieux adaptés et surtout marquant pour nos interlocuteurs. L'ensemble des élus reconnaît un besoin et valide l'idée d'accueillir prochainement un jeune en recherche de stage « master 2 communication » pour une durée de 18 semaines, de mi mars à mi juillet. Le travail ne manque pas.

- Un autre stagiaire de seconde pro. « gestion administration » rejoindra le CDOS pour une durée de 3 semaines à compter du 16 janvier.

8°/ CROS CENTRE VAL DE LOIRE

- Le retour de la convention Cap'Asso et surtout la lettre d'accompagnement ont pris du retard. Tout devrait être prêt prochainement et transmis dès validation collective.

9°/ PSC1

- Il semble que notre démarche puisse en contrarier certains... !? Les élus réitèrent les choix décidés récemment. La ligne est conservée. Suite à diverses tracasseries confinant au chantage, le fonctionnement d'hier ne peut plus être reconduit. En attendant l'avancée de notre dossier, nous nous penchons sur des solutions de remplacement.

10°/ PROTECTION DES SYMBOLES OLYMPIQUES

- Il semble que de plus en plus de structures s'approprient facilement les mots olympiques, olympiades... alors qu'elles n'en possèdent pas les droits. Seul le CNOSF est dépositaire des mots et des symboles. Les CROS et les CDOS peuvent aussi les utiliser dans le cadre de leurs missions. .

- Au plan local, l'utilisation de ces mots par une structure non habilitée peut être gênante et de nature à troubler des responsables pas forcément toujours bien informé(e)s. Ces mots ne doivent pas figurer couramment dans des dépliants, des revues, des flyers,... !

Un courrier sera transmis à l'une de ces structures qui s'approprie le mot « olympiades ».

11 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Suite à une récente réunion au Conseil Départemental, le CDOS renouvelle sa volonté de soutenir, sous toutes ses formes, le développement économique et social des différents territoires. Le sport doit obligatoirement être présent et le CDOS est l'acteur sportif incontournable.

12/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le CDOS de Dordogne organisera, dans le cadre de la campagne de soutien à la candidature au JO de Paris 2024, une montée sportive (discipline non définie à ce jour) le samedi 27 mai. Les participants feront halte à Orléans. Le CDOS 24 charge son homologue 45 de lui trouver l'hébergement.

- Le matériel du bureau d'Adeline doit être commandé avant le 1^{er} février.

- Point sur l'audience du site, toujours en hausse avec 2800 visites, pour le mois de décembre.

- Le rendez-vous avec Monsieur Mohamed MOULAY pourrait avoir été programmé en février

- Réunion avec l'Association des Maires Ruraux (AMR) le 17 janvier.

- Assises CROS CDOS CTOS à Montpellier les 20 et 21 janvier

Prochaine réunion du comité directeur le mercredi 8 février 2017 à 18h30.

Le secrétaire général
en charge de la présidence par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Boyer', with a stylized flourish at the end.

Alain BOYER

PS : La nouvelle communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, (ex- comcom de Château-Renard et de Courtenay) a validé en conseil d'administration de décembre, l'organisation de Vacances Olympiques et Sportives pour les 2 semaines de vacances scolaires de Pâques. L'une se déroulera sur Triguères et l'autre se déroulera sur Courtenay.